

NoGo Car Holiday



L'assurance annulation idéale pour les vacances en voiture

L'assurance NoGo Car Holiday a été conçue particulièrement pour couvrir les vacances en voiture avec un séjour à l'hôtel ou en maison de vacances, et ce quelle que soit la durée du séjour.

Principales garanties:

- Remboursement des frais de logement et des activités sur place (sports, spectacles, stages, excursions,...)
- Annulation ou modification du voyage
- Jusqu'à 750€ par voyage

Les prestations en détail: Frais couverts - Imprévus - Voyages couverts

Frais couverts

Prise en charge des frais d'annulation ou de modification de

Logement : hôtel, location, chez l'habitant, incluant les frais optionnels comme le parking, la demi-pension, pension complète, navette

Loisirs : activités de loisirs prévus pendant la durée du voyage ou du séjour (stages, cours, compétitions, spectacles, événements, ...) réservés avant le départ en voyage

Imprévus

Les imprévus couverts

Problème de santé : votre client ou un de ses proches est victime d'une maladie y compris une maladie préexistante, d'un accident, d'un décès, il doit subir une transplantation d'organe, lui ou un de ses proches souffre de complications de la grossesse.

Évènements bouleversant votre quotidien : un licenciement économique, retrait de ses vacances par son employeur suite à l'incapacité médicale de son remplaçant, un nouveau contrat de travail, une deuxième session, des dégâts importants à son domicile ou à son véhicule, un divorce ou une séparation de fait, le retard à l'embarquement suite à une panne ou un accident

Le visa de votre client est refusé, il est impossible de lui administrer les vaccins nécessaires, il est désigné comme juré d'assises ou convoqué pour une mission militaire ou humanitaire, il est convoqué pour l'adoption d'un enfant.

Voyages couverts

Le voyage ou séjour de minimum 1 nuitée à l'étranger et de minimum 3 nuitées en Belgique

Plafond maximum garanti jusqu'à 2.500 € par voyage, selon la formule choisie

Tous les modes de réservations : internet, agences de voyage, téléphone, ...

Attention : pour couvrir les voyages déjà réservés, NoGo doit être souscrite au moins 30 jours avant le départ